

« L'Europe recommande, elle ne dicte pas »

UE Le commissaire Dombrovskis rend visite aux autorités belges

- Le vice-président de la Commission est en visite officielle ce jeudi en Belgique.
- De quoi déjà discuter des futures « recommandations spécifiques » qui seront adressées à la Belgique.
- Il défend une approche de dialogue avec les Etats membres.

ENTRETIEN

C'est une première, dans la relation délicate, parfois houleuse, qui s'est établie entre la Commission européenne et les gouvernements nationaux depuis que la première est investie d'un pouvoir de contrôle sur les politiques économiques et budgétaires. Le vice-président de la Commission Valdis Dombrovskis, en charge du « semestre européen », effectue ce jeudi une « visite officielle » auprès des autorités budgétaires et des interlocuteurs sociaux belges. Elle intervient à une quinzaine de jours de la publication des « recommandations spécifiques par pays », en général très redoutées dans les capitales. Mais Valdis Dombrovskis réfute le rôle de « bad cop » de l'austérité : « L'Europe recommande, elle ne dicte pas. »

Quel message comptez-vous transmettre à vos interlocuteurs belges, en particulier sur la poursuite de la réforme de la négociation salariale, que vous appelez de vos vœux ?

Que les choses soient claires : je viens plus pour écouter que pour parler. Cette année, nous avons ajusté le calendrier du semestre européen de façon à donner trois fois plus de temps au dialogue avec les gouvernements et les interlocuteurs sociaux. L'idée est d'avoir un « feed-back » des pays avant la publication de nos recommandations spécifiques.

Bien sûr, nous n'allons pas diverger radicalement des recommandations des années précédentes. Les défis sont connus. Dans le cas de la Belgique, on doit parler de la question budgétaire et de la hauteur de la dette, qui est aussi une source de déséquilibre économique et un frein à la croissance. Nous avons eu des discussions ces derniers mois avec le gouverne-

ment belge sur son respect de la règle de la dette (limitée à 60 % du PIB, alors que la Belgique est à 106 %, NDLR), et nous avons pris en fin de compte la décision de ne pas ouvrir de procédure en déficit excessif pour le dépassement de la dette. Mais les défis restent, tant sur le déficit que sur la coordination des politiques fiscales, où la situation est très spécifique en Belgique, avec différents niveaux de pouvoir. Nous avons recommandé la mise en place de mécanismes de coordination, afin d'assurer que la Belgique dans sa globalité conduit une politique fiscale soutenable.

Et la question des salaires ?

Même si on peut dire que la situation commence probablement à s'améliorer chez vous,

un des facteurs de compétitivité des coûts est la formation des salaires. Ceux-ci doivent se développer en ligne avec le développement de la productivité : c'est le principe général, ensuite, il faut voir comment il est adapté aux situations spécifiques de chaque pays. J'attends d'entendre l'avis de vos interlocuteurs sociaux.

Procédez-vous de la sorte en réponse au sentiment qui prévalait auparavant que la Commission dictait sa politique à la Belgique ?

Le terme de « recommandations spécifiques par pays » le dit bien : il y a des spécificités ! Mais nous disons aussi que la mise en œuvre des recommandations spécifiques, à l'échelle de l'UE, n'a pas toujours été aussi bonne qu'on l'aurait souhaité.

Il y a eu des progrès en Belgique, mais le taux moyen de réalisation en Europe est resté insuffisant. Nous espérons donc qu'avec cette nouvelle manière de faire, les pays s'approcheront mieux des recommandations.

À côté de la discipline budgétaire et des réformes, les investissements constituent le troisième pilier de la gouvernance économique souhaitée par cette Commission européenne. En Belgique, vous entendrez beaucoup de responsables régionaux ou locaux se plaindre de ce que les normes comptables SEC 2010 d'Eurostat les empêchent de mener des in-

vestissements.

En ce qui concerne les normes comptables et statistiques, Eurostat les établit en toute indépendance, et la Commission ne peut s'y immiscer. Par contre, la Commission a publié en janvier une communication sur la flexibilité autorisée dans le cadre du Pacte de stabilité. Celle-ci prévoit notamment une clause d'investissement, qui prévoit que si un pays est en branche préventive du Pacte de stabilité et de croissance, et que les conditions économiques sont mauvaises, on peut temporairement dévier de l'ajustement aux objectifs à moyen terme, mais sans dépasser les 3 % de déficit budgétaire : une limite dont la Belgique n'est tout de même pas très éloignée. Mais la Belgique n'est pas dans une situation économique particulièrement mauvaise : elle ne peut donc bénéficier de cette clause d'investissement.

Les normes comptables sont établies par des experts, tandis que votre Commission qui se veut politique pourrait favoriser davantage les investissements ?

Mais elle a décidé de les favoriser, avec le plan Juncker de 315 milliards d'euros, ou encore avec cette interprétation sur la flexibilité, qui nous a valu beaucoup de critiques de certains États membres (l'Allemagne, NDLR) ou de la Banque centrale européenne. Il est clair aussi que les pays qui conduisent une politique budgétaire plus prudente profitent d'une plus grande flexibilité : quand on est proche des 3 % de déficit, ou qu'on a une grosse dette, cela ne laisse plus beaucoup de marge.

À quand le « triple A » social pour l'UE que Jean-Claude Juncker a appelé de ses vœux ? Autrement dit : où peut-on voir la plus grande prise en compte des critères sociaux dans la gouvernance économique européenne ?

Les indicateurs sociaux tels que l'emploi et la pauvreté auront un rôle beaucoup plus important dans l'élaboration de nos politiques macro-économiques. Et vous le verrez concrètement dans nos recommandations spécifiques par pays que nous présenterons mi-mai. ■

Propos recueillis par
JUREK KUCZKIEWICZ